

Compte-rendu sommaire du Conseil Municipal du 3 octobre 2022

Présents : MM René RÉTHORÉ, Grégory MASSAMBA, Claudie ORMEAUX, Laurent VANDERHAEGHE, Margaret DE GROOT, Patrice GEONGET, Sophie JACOTIN, Alexandre VIEIRA, Marie-Hélène ROTTEMBOURG, Carole TUAL, Jean-Marie VAYER, Émilie LARGE, Jenna SALORD, Abdelkrim TABBOU, Coumar PREM, Alexis CABELLO, Jean-François RIOS, Roland DELATTRE, Claude ARNOU, Jean-Pierre JACQUART.

Absents excusés et représentés :

Madame Marie KOUNDOU est représentée par monsieur Grégory MASSAMBA
Mme Manon SALAMONI-GOMES est représentée par madame Margaret De GROOT
Mme Isabelle JOURDAIN est représentée par monsieur Laurent VANDERHAEGE
Madame Stéphanie FOURNEL est représentée par monsieur Patrice GEONGET
Madame Joana DISTIN est représentée par madame Claudie Ormeaux

Absents :

Florian GERBER, Simon YORO, Meryem GÜLSEN, Patrick KATAKO.

Secrétaire de séance : Madame Claudie ORMEAUX

Nombre de conseillers municipaux :

En exercice : 29

Présents : 20

Votants : 25

Le Conseil Municipal **APPROUVE A L'UNANIMITÉ (25 VOIX POUR)** le procès verbal du Conseil Municipal du 20 juin 2022.

Le Conseil Municipal **PREND ACTE A L'UNANIMITÉ (25 VOIX POUR)** des décisions du Maire.

DELIBÉRATIONS

Administration générale

- **Délibération n° 2022-04-36 :** Installation d'un nouveau conseiller municipal

Suite au décès de Madame Aline MORDIER, conseillère municipale sur la liste «Nandy pour tous», **le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ (25 VOIX POUR)** l'installation de Monsieur Jean Pierre Jacquart en qualité de conseiller municipal.

Finances

- **Délibération n° 2022-04-37 :** Taxe d'aménagement

L'ensemble des textes récemment promulgués suggère une remise à plat des conditions d'application de la taxe d'aménagement (taux et exonérations facultatives) créée pour financer les équipements publics de la commune, et qu'elle est applicable depuis le 1er mars 2012.

Le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ (25 VOIX POUR) l'institution de la taxe d'aménagement et la fixation de son taux et de porter à 5000 € la valeur forfaitaire de stationnement mentionnée au 6° de l'article 1635 quater J et à l'article 1635 quater K, pour la place de stationnement non comprise dans une surface close et couverte.

Gestion Urbaine

- **Délibération-n°2022-04-38** : Convention pour le règlement de la reprise en gestion et la rétrocession des espaces publics du lotissement « Mercure », entre la commune de Nandy et l'EPA de Sénart

Le projet du lotissement « Mercure » se situe en continuité de l'urbanisation du nouveau quartier Sud de nandy.

Le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ (25 VOIX POUR) les termes de la convention pour le règlement de la reprise en gestion et la rétrocession des espaces publics du lotissement « Mercure », entre l'EPA de Sénart et la commune de Nandy.

- **Délibération n°2022-04-39** : Modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme – approbation Par arrêté du Maire n° 2022-ST-051 en date du 03 juin 2022, une procédure de modification simplifiée n° 4 du Plan Local d'Urbanisme a été engagée afin d'apporter des ajustements du règlement écrit.

Le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ (25 VOIX POUR) la modification simplifiée n° 4 du Plan local d'Urbanisme telle qu'annexée à la délibération.

Ressources Humaines

- **Délibération n° 2022-04-40** : Inscription dans le dispositif « Parcours Emploi Compétences »

Le Parcours Emploi Compétences (PEC) est un dispositif d'insertion professionnelle destinée aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi. Une aide mensuelle à l'insertion professionnelle est versée par l'Etat.

Le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ (25 VOIX POUR) la création d'un poste de technicien informatique dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences.

- **Délibération n° 2022-04-41** : Installation du Comité Social Territorial ANNULE ET REMPLACE la délibération 2022-03-33

La délibération relative au nombre de représentants du personnel titulaire du CST adoptée le 20 juin 2022 n'est pas conforme et doit être annulée et remplacée.

Le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ (25 VOIX POUR) la création d'un comité social territorial dans les conditions énoncées par le code général de la fonction publique et par le décret n° 2021-571 du 10 mai 2021 précité et la modification de la composition et des modalités de fonctionnement adaptées dans les anciennes instances du CT et du CHSCT.

- **Délibération n°2022-04-42** : Modification du tableau des effectifs du personnel communal

Conformément à l'article 34 de la Loi du 26 janvier 1984, les emplois des collectivités territoriales sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaire au bon fonctionnement des services municipaux.

Le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ (25 VOIX POUR) la modification du tableau des effectifs du personnel Communal comme suit :

ANCIEN GRADE	NOUVEAU GRADE	DATE D'EFFET
Adjoint technique principal 2^{ième} classe <i>1 poste à temps complet</i>	Agent de maîtrise <i>1 poste à temps complet</i>	01.12.2022
Attaché <i>1 postes à temps complet</i>	Attaché principal <i>1 postes à temps complet</i>	07.11.2022
Adjoint administratif <i>1 poste à temps complet</i>	Adjoint administratif principal 2^{ième} classe <i>1 poste à temps complet</i>	14.11.2022
	Educatrice de Jeunes Enfants <i>1 poste à temps complet</i>	12.09.2022
Educatrice de Jeunes Enfants <i>1 poste à temps non complet</i>	Educatrice de Jeunes Enfants <i>1 poste à temps complet</i>	01.09.2022

Enfance

- **Délibération n°2022-04-43** : Evolution de la crèche collective et mise à jour du règlement De fonctionnement et du projet d'établissement

Afin d'optimiser les locaux et de pallier à la pénurie d'assistantes maternelles, l'accueil du collectif évolue.

Le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ (25 VOIX POUR) le règlement de fonctionnement et le projet d'établissement du Multi-accueil actualisé suite à la modification de la réglementation et mis à jour avec l'évolution du collectif

Scolaire

- **Délibération n°2022-04-44** : Avenant n°4 portant extension de la convention de service commun de restauration collective

Le comité de suivi s'est prononcé favorablement à l'extension du service commun au profit des communes de Cesson, Bondoufle, Savigny-Le-Temple et Ris Orangis.

Le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ (25 VOIX POUR) l'avenant n°4 portant extension de la convention de service commun de restauration collective entre la communauté d'agglomération Grand Paris Sud et les communes d'Évry-Courcouronnes, de Lieusaint, de Lisses, de Nandy, de Vert-Saint-Denis, du Coudray-Montceaux, de Tigery, d'Etiolles et Saint Pierre du Perray, Cesson, Savigny-le Temple et Ris Orangis.

- **Délibération n°2022-04-45** : Règlement intérieur des activités périscolaires et extrascolaires 2022-2023

Il est nécessaire de définir les modalités de fonctionnement des accueils périscolaires et extrascolaires dans un règlement intérieur.

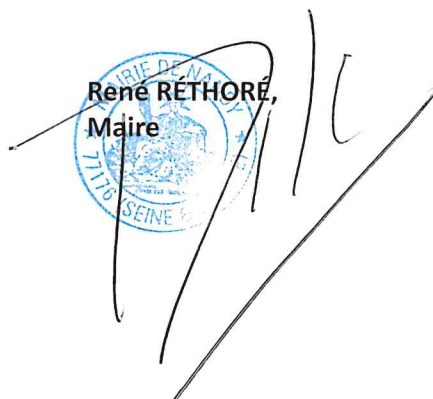
Le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ (25 VOIX POUR) les termes du règlement intérieur qui précise les conditions de fonctionnement des activités péri et extrascolaires qui entrera en vigueur le 1^{er} septembre 2022.

Administration générale

- **Délibération n°2022-04-46** : motion relative au coût de l'énergie, de l'inflation et à la baisse des dotations

La crise énergétique qui touche lourdement l'Europe a des conséquences directes et désastreuses dans le fonctionnement de nos collectivités locales, à l'instar des entreprises et des ménages. Notre ville qui consacre habituellement un budget d'environ 275 000 € pour se fournir en énergie (gaz, électricité et combustibles) se voit aujourd'hui soumise à une pression budgétaire sans égale au vu de l'évolution du prix des fluides

Le Conseil Municipal APPROUVE A L'UNANIMITÉ (25 VOIX POUR) la motion relative au coût de l'énergie, de l'inflation et à la baisse des dotations


René RETHORE,
Maire